

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1010 accordant un congé de dix jours à 1 M. Rouiland.

n° 1010

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 septembre 1949

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro  
30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret dn 18 juin 1884;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Un congé de dix jours à passer au Harrar (Ethiopie) est accordé à M. Rouiland. administrateur des colonies, chef des services économiques et du ravitaillement général, pour compter du 20 septembre.

#### Art. 2

—Pendant son absence, M. Blot, administrateur adjoint des colonies, sera chargé de l'expédition des affaires courantes.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général

**CHAMIOREDOX**